

Communiqué du Conseil de la Concurrence relatif au projet de concentration qui concerne la création d'une entreprise commune par Dr. ING. H.C.F PORSCHE AKTIENGESLLSCHAFT et RED BULL GMBH ainsi que la prise de participation de Dr. ING. H.C.F. PORSCHE AKTIENGESLLSCHAFT dans RED BULL TECHNOLOGY LTD

Conformément à l'article 13 de la loi 104-12 relative à la liberté des prix et de la concurrence et l'article 10 du décret n° 2-14-652 pris pour son application, le Conseil de la Concurrence met à la disposition du public le « résumé de l'opération » ci-dessous, contenant les renseignements communiqués par les parties.

Ces informations ont été élaborées par les parties notifiantes, qui en sont seules responsables. Les renseignements inexacts ou dénaturés qui y figureraient ne préjugent nullement de la position du Conseil de la concurrence sur l'opération envisagée.

La publication de ce communiqué n'atteste pas de la complétude du dossier prévue à l'article 9 du décret n° 2 -14-652 pris pour l'application de la loi 104-12 sur la liberté des prix et de la concurrence.

I. Première opération relative à la création d'une entreprise commune

Noms des entreprises et groupes concernées de la première opération :

- Dr. ING. H.C.F PORSCHE AKTIENGESLLSCHAFT ;
- RED BULL GMBH.

Nature de la première opération

- Création d'une entreprise commune.

Secteurs économiques concernés dans la première opération

- La fabrication d'une unité de puissance (motopropulseur).

II. Deuxième opération relative à la prise de participation et prise de contrôle.

Noms des entreprises et groupes concernées de la deuxième opération :

- Dr. ING. H.C.F PORSCHE AKTIENGESLLSCHAFT ;
- RED BULL TECHNOLOGY LTD.

Nature de la deuxième opération

- Acquisition de 50% des actions de la cible.

Secteurs économiques concernés dans la deuxième opération

- Le développement et la fabrication de châssis de Formule 1.

Délai dans lequel les tiers intéressés sont invités à faire connaître leurs observations

- 10 jours à partir de la date de publication du présent communiqué, soit le 4 août 2022.

RÉSUMÉ NON CONFIDENTIEL DE L'OPÉRATION FOURNI PAR LES PARTIES

Le 8 Juillet 2022, le Conseil de la Concurrence reçu la notification d'une opération de concentration concernant deux opérations que la partie notifiante considère comme interdépendantes consistant en (i) la création d'une joint-venture par (a) Dr. ING. H.C.F PORSCHE AKTIENGESLLSCHAFT, une société de droit allemand qui est une filiale indirecte à 100% de la société de droit allemand VOLKSWAGEN AKTIENGESELLSCHAFT ; et par (b) RED BULL GMBH, une société de droit autrichien, qui et la société mère du groupe RED BULL ;

Et parallèlement (ii) l'acquisition de Dr. ING. H.C.F. PORSCHE AKTIENGESLLSCHAFT du contrôle conjoint à travers l'acquisition de 50% des actions de RED BULL TECHNOLOGY LTD, une société britannique de services filiale détenue à 100% par RED BULL GMBH.

La Joint-Venture qui sera constituée par Dr. ING. H.C.F PORSCHE AKTIENGESLLSCHAFT et par RED BULL GMBH développera et fabriquera une unité de puissance pour RED BULL TECHNOLOGY LTD.

Aussi RED BULL TECHNOLOGY LTD développe et fabrique des châssis pour l'une des deux écuries de Formule 1 de RED BULL, active dans la série de courses de Formule 1 qu'elle exploite par l'intermédiaire de sa filiale.

Fait à Rabat le 21 juillet 2022.